

COMMUNE DE MORLANWELZ

APPEL COMPLEMENTAIRE A CANDIDATURE

POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce l'établissement, le renouvellement intégral ou partiel¹ de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et de membres de la commission.

L'acte de candidature contient (formulaire à télécharger sur morlanwelz.be) ;

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

**Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants :
du 23 mars 2026 au 23 avril 2026 inclus.**

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ; Administration communale de MORLANWELZ- service Patrimoine, rue Raoul Warocqué 2 à 7140 Morlanwelz ;
- soit par courrier électronique ; patrimoine@morlanwelz.be avec en objet candidature CCATM
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale- service Patrimoine du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Toute demande de renseignement est adressée au Service Patrimoine- Commune de Morlanwelz ; patrimoine@morlanwelz.be ou par téléphone au 064/43.17.09.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

F.FRANCO



le Bourgmestre,

J-C DENEUBOURG

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a horizontal stroke.